

Extrait du Jésus-Christ en France

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/saints-innocents-martyrs>

Saints Innocents, martyrs

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : lundi 28 décembre 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Saints Innocents, martyrs **Les saints Innocents d'aujourd'hui, ce sont aussi les victimes de l'avortement**

C'est à tort que l'on croit la peine de mort abolie en France. Certes, avec l'adoption du projet de loi Badinter, la loi est venue abolir la peine de mort pour les criminels. Mais, en revanche, depuis la loi Veil de septembre 1974, les pratiques dites « d'interruption volontaire de grossesse » (IVG) se maintiennent, selon les statistiques officielles disponibles, autour d'un chiffre annuel de 220 000.

Depuis lors, le délai légal de recours à l'avortement est passé de 10 à 12 semaines de grossesse et l'IVG a été érigé en « droit à l'avortement », considéré comme « un acquis majeur des femmes et le fruit d'un long combat pour leur droit à disposer de leur corps » et « un élément structurant de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Ce « droit » est d'ailleurs « garanti par la loi. L'entrave à l'IVG constitue un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».

En outre les aides et conseils pour les femmes désirant avorter ou poussées par leur entourage à avorter sont multiples, l'acte d'IVG étant au surplus remboursé par la sécurité sociale. En revanche bien faibles, pour ne pas dire inexistantes, sont les aides pour permettre aux futures mamans de garder leur enfant. Est-ce juste, humainement et moralement acceptable ? Poser la question, c'est y répondre....

Ce que l'on sait d'un embryon humain de 10 semaines de grossesse

« C'est le premier rendez-vous pour découvrir bébé : La première échographie de 12 semaines d'aménorrhée (10 semaines de grossesse). Elle permet de s'assurer que la mise en place des différentes fonctions s'est correctement déroulée. Dans certains cas favorables, le médecin peut voir le sexe dès cette première échographie. Attention, il est important de préciser avant l'examen si vous souhaitez le savoir ou pas.

La croissance reste soutenue, il mesure près de 6 cm pour 18 g. La majorité des organes fonctionnent et poursuivent leur maturation. Les prémices des cheveux et des poils apparaissent. Mais c'est le foie qui a une ampleur impressionnante, il représente près de 10 % du poids total du fœtus, son activité est de fabriquer les cellules sanguines. Le pancréas est également en cours de formation. En son sein, les îlots de Langerhans secrèteront l'insuline et le glucagon, hormones permettant d'équilibrer le taux de sucre dans le sang.

Le squelette se précise, les doigts sont maintenant tous bien formés et séparés les uns des autres. Les mouvements deviennent amples mais ne sont toujours pas perçus. Les mouvements ne sont pas encore coordonnés. Ses sauts restent des bonds primitifs, mais il profite pleinement de sa piscine privée chauffée à 37°C. Les reins fonctionnent et le bébé urine, ce qui contribue majoritairement à la composition du liquide

amniotique.

Il a désormais tout d'un grand même s'il lui faudra encore de nombreuses semaines pour achever sa maturation » (source : [doctissimo](#))

« Il a désormais tout d'un grand même s'il lui faudra encore de nombreuses semaines pour achever sa maturation ». C'est ce petit d'homme que la loi actuelle autorise à supprimer non seulement pour des situations de détresse avérée, mais aussi pour toutes convenances personnelles, puisque actuellement, en France, « c'est un droit ».

Ce que l'on sait d'un embryon humain de 12 semaines de grossesse

Les doigts de ses mains et de ses pieds sont distincts mais pas totalement séparés. Les paupières se développent. Le visage commence à adopter des traits humains. La mâchoire se prépare pour accueillir les 20 dents de lait. Les ongles et les cheveux commencent à pousser. Sa moelle et son foie produisent des cellules sanguines.

A la fin du 3e mois, le squelette et tous les organes internes sont formés, et la plupart fonctionnent déjà. Le fœtus mesure environ près de 10 cm et pèse près de 40 g. Il est possible d'entendre les battements de son cœur au travers d'une sonde. S'il s'agit d'un garçon, son pénis est formé. Il devient parfois reconnaissable en échographie ». Ses premiers réflexes apparaissent également, au fur et à mesure de la maturation du système nerveux. Le bébé commence déjà à bouger doucement à l'intérieur de l'utérus, même si la mère ne le perçoit pas encore. Il commence aussi à remuer ses mains ». (source : [doctissimo](#))

La doctrine de l'Eglise est pourtant claire, sans ambiguïté, et dûment justifiée

Tel est l'être vivant qu'il est, aujourd'hui en France, légalement possible de détruire. Sur cet acte et ses conséquences, l'Eglise catholique s'est prononcée sans ambiguïté. Dans *Humanae Vitae*, la lettre encyclique du pape Paul VI sur le mariage et la régulation des naissances soulignait, dès 1968, de manière argumentée que :

« En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques »

Nous ne pouvons que renvoyer pour de plus amples développements à la lecture de cette Encyclique *Humanae vitae*, de grande portée, ainsi qu'à l'Encyclique *Evangelium vitæ*, du 25 mars 1995, de saint Jean-Paul II.

Que faisons-nous pour les saints Innocents d'aujourd'hui ?

- ▶ Les saints Innocents d'aujourd'hui, ce sont tous les petits qui meurent, victimes de l'égoïsme et de l'orgueil de leurs aînés : enfants privés d'amour, privés de nourriture, enfants maltraités ou massacrés dans toutes les guerres de la planète. Apprenons à nos enfants qu'il ne sert à rien de larmoyer devant les images tragiques de la télévision : ce qui sert, c'est de prier et d'être artisan de justice et de paix là où nous sommes. Veillons à ne rien gaspiller : ni la nourriture, ni notre temps, ni nos talents. Répandons la paix autour de nous : si la guerre est contagieuse, la paix l'est plus encore. Nous pouvons tous faire reculer la guerre et la misère, quel que soit notre âge ou notre position sociale.
- ▶ Les saints Innocents d'aujourd'hui, ce sont aussi les victimes de l'avortement. Ce ne sont pas les seuls enfants qui meurent injustement mais ces crimes-là sont d'autant plus injustes qu'ils sont, on ne le sait que trop, légalisés et remboursés. Tôt ou tard (souvent très tôt) nos enfants sont confrontés à ce drame et ils risquent tous d'être victimes des campagnes de désinformation et de propagande qui font de l'avortement un « droit inaliénable ». Cela nous impose des devoirs.

- ▶ Premier devoir : informer ou, plus exactement, former en informant. Car il s'agit moins de dispenser des connaissances que de transmettre un amour. Voilà pourquoi vous, parents, êtes les mieux placés pour parler à vos enfants, même si vous n'êtes ni biologiste ni médecin ; voilà pourquoi tous les cours « d'éducation sexuelle » ne remplaceront jamais une conversation en tête à tête avec papa-maman. L'essentiel, pour un enfant, est de comprendre qu'il est une personne unique, depuis le premier instant de sa conception. Raconter à un enfant les débuts de la vie, ce n'est pas lui faire un cours de science naturelle : c'est contempler avec émerveillement ce qui fut sa propre histoire. « Je te bénis, Seigneur, pour la merveille que je suis ! »
- ▶ Deuxième devoir : être disponible pour répondre à toutes les questions de nos enfants. Toutes. Si nous ne répondons pas à leurs questions, ils chercheront ailleurs. Bien sûr, ce n'est pas toujours facile : nous ne savons pas tout, certaines réalités sont trop dures et ne peuvent être livrées qu'avec beaucoup de tact. De surcroît, nos petits chéris ont l'art de poser les questions les plus délicates au mauvais moment : pendant que vous attendez d'être servie chez le pharmacien, Justine épelle consciencieusement le mot « préservatif » et, d'une voix tonitruante, vous demande si c'est un chewing-gum ; Michel, lui, choisit le soir où vous partez dîner chez des amis pour vous raconter les intéressantes conversations qui s'échangent sur la cour de récréation. Mais si vous attendez demain pour écouter Michel ou pour répondre à Justine, cela risque d'être trop tard.
- ▶ Troisième devoir : faire tout ce que nous pouvons pour les enfants à naître et pour leurs mères. Il est terriblement tentant de baisser les bras : « C'est une cause perdue, c'est un problème qui nous dépasse ». C'est faux. Nous sommes faibles, d'accord, mais comme dit saint Paul « c'est alors que nous sommes forts ». Notre force, c'est Jésus ressuscité. Baisser les bras, ce serait faire comme si la mort avait triomphé de Jésus. Nous pouvons tous prier, ce qui n'est pas rien. Nous pouvons jeûner parce qu' « il y a des démons qui ne sont vaincus que par le jeûne et la prière ». Nous pouvons tous nous poser la question : que faire, concrètement, aujourd'hui ? Ne cherchons pas de choses compliquées. Souvenons-nous du mot de Mère Teresa : « Si je regardais les foules, je ne commencerais jamais. Je ne soigne jamais les foules mais seulement une personne ».

« A l'intérieur du »peuple de la vie et pour la vie«, insiste Jean-Paul II, la responsabilité de la famille est déterminante : c'est une responsabilité qui résulte de sa nature même et de sa mission de garder, de révéler et de communiquer l'amour » (1).

(1) Encyclique *Evangelium vitæ*, 25 mars 1995.

Christine Ponsard

Le 31 décembre 1979 : la Loi sur l'IVG rend définitives les dispositions de loi Veil de 1975

« En ce jour de clôture de « l'année de l'enfant » (sic), la loi provisoire sur l'avortement, du 17 janvier 1975 (voir la chronique du jour), est reconduite définitivement.

Il est prévu de couvrir l'ensemble du territoire de « commission d'aide à la maternité », placée auprès des centres médicaux sociaux et des bureaux d'aide sociale des grandes villes. En 2014, aucune n'a encore été mise en place !

Rappelons les mots de Simone Veil : « Si l'Épiscopat française s'y était opposé cette loi ne serait jamais passée ! »

Quelle responsabilité nos évêques vont-ils devoir assumer devant Dieu, devant l'histoire et en face de ces près de 20 millions d'enfants assassinés ! »

Source :

[le salon beige](#)

Sites sources à consulter

[Vatican Humanae vitae](#)

[Vatican Evangelium vitae](#)

[Famille chrétienne](#)

[doctissimo](#)